

2. Quels comtés de la Nouvelle-Ecosse étaient originairement sous la juridiction de la succursale d'Antigonish.
3. Quand les bureaux de Sydney-Nord ont-ils été établis.
4. Quels étaient les noms des fonctionnaires de la succursale d'Antigonish, avant le changement, et quels étaient leurs appointements annuels.
5. Quels sont les noms des fonctionnaires des deux bureaux et leurs appointements annuels au 31 décembre 1914.
6. Quels sont les noms des fonctionnaires actuels dans ces deux succursales, ainsi que leurs appointements respectifs annuels.
7. Combien on a dépensé en travaux publics dans la zone dirigée par la succursale d'Antigonish, pendant les cinq années antérieures au 31 décembre 1911.
8. Combien on a dépensé en travaux publics dans la zone dirigée par les deux succursales d'Antigonish et de Sydney-Nord, pendant les cinq années postérieures au 1er janvier 1912.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Copie du décret de l'Exécutif No 1589 touchant la création d'une Commission du blé, et du décret indiquant les appointements du président et du vice-président, ainsi que les rémunérations pour frais de déplacement et de subsistance, le tarif alloué par jour, etc., etc.; aussi un relevé indiquant les frais (pour le département) de l'administration de la Commission du blé du Canada, à venir à mars 1920, ou à la date la plus rapprochée sur laquelle on a des données.

Par M. Robb pour M. Sinclair (Queens)—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du comité ou de la commission nommée en 1919 par le ministre de la Milice et de la Défense; et dont le président était le général Morrison, pour visiter les différents districts militaires du Canada et reconnaître entre autres choses, les meilleurs moyens d'incorporer dans la réorganisation projetée de l'armée permanente, les soldats des troupes expéditionnaires canadiennes; et, aussi, copie du rapport dudit comité sur la commission spéciale que lui conféra le ministre de la Milice pour s'enquérir du rétablissement du district militaire dans l'Île du Prince-Edouard?

Par M. Fripp propose—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour—Copie de toutes représentations, plaintes et autres correspondances produites à la Commission du Service civil touchant le classement des fonctionnaires du Canada.

Et après débat, la question étant posée sur ladite question, elle est agréée.

M. Rowell, pour M. Reid (Grenville), propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour ratifier et confirmer la convention intervenue entre Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Travaux publics, ci-après appelé le *Gouvernement*, et la Corporation municipale d'Ottawa, laquelle convention stipule entre autres dispositions:—

1. Que le Gouvernement payera à la Corporation la somme de \$75,000 par année pendant cinq ans à dater du 1er juillet 1919, que ces paiements constitueront une satisfaction et une libération complètes de toutes réclamations ou exigences de la part de la Corporation contre le Gouvernement, sauf s'il est pourvu au contraire dans ladite convention.

2. Que le Gouvernement paiera à la Corporation pour l'approvisionnement d'eau dans et sur les édifices et parties d'édifices, terrains et locaux, dans la cité d'Ottawa, et dont le gouvernement a ou aura la propriété ou l'occupation en tout temps pendant cinq années comptant du 1er juillet 1919 (excepté les édifices, terrains et locaux loués par le Gouvernement et assujettis à la taxe ordinaire de l'eau établie par règlement municipal) et aussi pour l'usage dans et sur les terrains de Rideau Hall et de la Frème modèle centrale, et les bâtiments qui s'y trouvent, à raison de treize cents par mille gallons pour toute quantité que le Gouvernement pourra utiliser dans une année quelcon-